

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 203/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT lors du rassemblement de moto –
Parking de la Grand' Place (face au restaurant le Bœuf Gras),**

Le Maire de la Commune d' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 31 juillet 2026 – de M. CHRISTIAENS Mickael – Gérant du restaurant le Bœuf Gras – 23 la place – 59470 HERZEELE.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour l'accueil d'un groupe d'environ 60 motos le 22 août 2026, parking de la grand'place (face au restaurant le Bœuf Gras)

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur une partie du parking de la Grand' Place (face au restaurant le Bœuf Gras) le samedi 22 août 2026 de 08h00 à 13h00, pour emplacement réservé au stationnement d'un groupe d'environ une soixantaine de moto.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- M. CHRISTIAENS Mickael, Gérant du restaurant le Bœuf Gras.

Fait à HERZEELE, le 05 août 2026
Le Maire, S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE.

PUBLIE et NOTIFIE le : 05 août 2026

Le Maire, S.FRANCKE

